**Notification de la décision de la Commission locale pour l’Énergie relative au statut de client protégé**

**(*Modèle à adapter par votre CPAS en fonction de vos pratiques et de vos dossiers*)**

**ENVOI RECOMMANDE**

**Adressée à Madame, Monsieur** [[1]](#footnote-1)

Réunie en date du / / au CPAS de , la Commission locale pour l’Énergie (biffer les mentions inutiles) :

* a constaté l’absence de preuve relative à votre statut de client protégé à dater du / / .

La Commission locale pour l’Énergie vous invite donc à, soit fournir au fournisseur social l’attestation de client protégé, soit à conclure un contrat avec un fournisseur commercial de votre choix dans les plus brefs délais.

* acte le renouvellement de votre statut de client protégé.
* décide de vous revoir le / / afin de statuer sur votre situation. Dans l’intervalle, nous vous invitons à soit fournir au fournisseur social l’attestation de client protégé, soit à conclure un contrat avec un fournisseur commercial de votre choix dans les plus brefs délais.

Le CPAS se tient à votre disposition pour tout complément d’information.

Fait à

Signature du Président de la CLE

*Droit de recours d’une décision prise par la Commission locale pour l’Énergie*

*Décret du 11 avril 2014 modifiant le Décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité.*

*Article 41. À l'article 33ter du même décret, inséré par le Décret du 17 juillet 2008, les modifications suivantes sont apportées :*

*(…)*

*11° l'article 33ter est complété par un paragraphe 6, rédigé comme suit :*

*§ 6. Les décisions des Commissions locales pour l'Énergie peuvent faire l'objet d'un recours devant le juge de paix du lieu de raccordement du client concerné.*

*Vous pouvez introduire un recours auprès du Juge de Paix de votre lieu de raccordement.*

1. L’intéressé confirme avoir compris l’objet du traitement des données communiquées et donne son consentement quant à l’utilisation de celles-ci par les membres de la Commission locale pour l’Énergie et dans le cadre strict de cette finalité. Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, vous êtes en droit, à tout moment, de vous opposer au traitement, de demander la modification ou l’effacement de vos données personnelles. [↑](#footnote-ref-1)